



[Facebook](#) [Twitter](#)

07/07/2021

Belgique: La police de Bruxelles condamnée pour illégale d'activistes d'Extinction Rebellion

La zone de police de Bruxelles-Capitale/Ixelles a été condamnée au civil par le tribunal francophone de Bruxelles pour l'arrestation illégale, en 2019, de 22 membres d'Extinction Rebellion. Le tribunal a prononcé ce jugement lundi et la zone devra indemniser les 12 plaignants à hauteur de 250 euros chacun. Les activistes avaient procédé à 22 interpellations le 28 novembre 2019 d'activistes d'XR alors qu'ils étaient en campagne d'affichage contre le Black Friday. A l'époque, la police avait expliqué que les activistes étaient en possession de matériel qui laissait penser qu'elles planifiaient quelque chose : des bombes à eau, de la colle, des affiches et des banderoles dirigées contre le Black Friday. Les policiers avaient également trouvé le logo d'Extinction Rebellion.

Les activistes avaient passé la nuit en prison. Douze d'entre eux ont ensuite décidé d'appeler la justice belge, considérant que leur arrestation était arbitraire. Le tribunal de première instance a jugé que l'arrestation administrative ne peut être opérée avant qu'une infraction soit commise. En effet, la campagne d'affichage prévue par les militantes et militants constituait bien une infraction mais pas une arrestation. Le tribunal s'est aussi penché sur les conditions de détention. Les activistes avaient demandé à être libérés sous caution mais leur aurait refusé la possibilité d'appeler leur personne de confiance et les menottes leur étaient restées attachées aux poignets. Des actes qui ne se justifiaient pas par la situation, selon le jugement du tribunal. Cela a été la ligne à XR.

